

DECISION n°1104254
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par
l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors
SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Haute-
Normandie

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020,
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région Haute-Normandie signée le 22/12/2015,
- Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale.

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour l'**appel à projet n°3 Agriculture pour une Normandie Performante** du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 **Haute Normandie** et l'année **2022** :

	Montant attribué par l'Agence			Montant attribué par les autres financeurs (Région, Etat)	Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up ¹	TOTAL			
Mesure 4.1.1	51 575 €		51 575 €	1 439 461 €	1 439 461 €	2 878 922 €
Imprévus			1 032 €			
TOTAL			52 607 €			

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature. Elle est valide jusqu'au 31/12/2025. Aucun engagement juridique ne pourra être pris après le 31/12/2024.

Date :

07 JUIL. 2023

**La directrice générale
de l'agence de l'eau Seine-Normandie**



¹ Top-up : sans cofinancement

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

Dépt	NOM BENEFICIAIRE	Liste des dépenses éligibles dans le projet	Montant aide Agence de l'Eau Seine-Normandie
27	SCEA DES MEUNIERES	Bineuse céréales, bineuse betteraves, rouleaux, déchaumeur, GPS RTK	22 235,97 €
27	GAEC DU COUDRAY	Andaineur, faneuse, transpalette	7 712,62 €
76	GAEC DE LA CORBIERE LE ROY	Construction d'un bâtiment, andaineur, options du pulvérisateur	8 316,93 €
76	GAEC FERME DE L'ABBAYE	Stabulation, fumière, silo, robot à lisier, ébouseuse	1 035,00 €
76	EARL DU VIVIER	Bâtiment de stabulation, enrubanneuse	5 433,75 €
27	SCEA DE LA VARENNE	Acquisition d'une arracheuse à lin, une faucheuse et une barre de guidage	2 115,60 €
76	GAEC ADAM	Construction d'un bâtiment de stockage, acquisition d'un faneur et d'un andaineur	4 725,00 €
			51 574,87 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

Décision	Mesure 4.1.1	Mesure 4.1.2	Mesure 8.2	Mesure 4.4	Imprévus	TOTAL
n°1067517				48 087 €		48 087 €
n°1060386		72 274 €			1 446 €	73 720 €
n°1058385	13 077 €	27 850 €			819 €	41 746 €
n°1062839			16 850 €			16 850 €
n°1071786	13 981 €	45 017 €			1 179 €	60 177 €
n°1074640	106 207 €				2 124 €	108 331 €
n°1074777	69 267 €				1 386 €	70 653 €
n°1075178				37 963 €	760 €	38 723 €
n°1076741 (ex-n°1037764)			8 670 €			8 670 €
n°1077468	52 591 €				1 052 €	53 643 €
n°1079208	63 080 €				1 262 €	64 342 €
n°1079461	205 660 €				4 113 €	209 773 €
n°1080843				34 848 €	697 €	35 545 €
n°1081530	135 591 €				2 712 €	138 303 €
n°1083942	91 682 €				1 834 €	93 516 €
n°1085142	156 655 €				3 133 €	159 788 €
n°1085228			6 748 €		135 €	6 883 €
n°1085335	337 345 €				6 747 €	344 092 €
n°1086653	27 975 €				560 €	28 535 €
n°1088463	58 558 €				1 171 €	59 729 €
n°1089578	65 406 €				1 309 €	66 715 €
n°1089586	322 840 €				6 457 €	329 297 €
n°1090433				4 858 €	97 €	4 955 €
n°1090673	59 061 €				1 181 €	60 242 €
n°1092063	43 974 €				879 €	44 853 €
n°1093151			9 046 €		181 €	9 227 €
n°1094029	16 590 €				332 €	16 922 €
n°1094049	109 455 €				2 189 €	111 644 €
n°1095722	116 486 €				2 330 €	118 816 €
n°1098121	53 300 €				1 066 €	54 366 €
n°1099071	82 229 €				1 645 €	83 874 €
n°1099196			19 960 €		400 €	20 360 €
n°1099241	200 969 €				4 020 €	204 989 €
n°1100622			13 963 €		279 €	14 242 €
n°1100658				141 243 €	2 825 €	144 068 €
n°1100943	84 765 €				1 695 €	86 460 €
n°1101727	103 919 €				2 078 €	105 997 €
n°1104254	51 575 €				1 032 €	52 607 €
Montant cumulé sur la période 2015-2022	2 642 238 €	145 141 €	75 237 €	266 999 €	61 125 €	3 190 740 €

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE N° 1104254 (1) 2023

TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

1. ATTRIBUTAIRE - BENEFICIAIRE : 0008013K

AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT
 55 RUE AMIRAL CECILLE
 76100 ROUEN

2. TRAVAUX CONCERNES : PDRR HNO - ANP 3 - 2022

Description des travaux :

L'acquisition de matériel agricole dans le cadre des appels à projets "Agriculture pour une Normandie performante" du Programme de Développement Rural Régional des départements 27 et 76.

Les dossiers individuels éligibles correspondant sont listés en annexe.

Le montant demandé est de 51 575 €, auxquels sont ajoutés 2% d'imprévus, soit un montant global de 52 607 €.

Il s'agit très majoritairement de matériel de gestion des surfaces fourragères mais aussi du matériel de désherbage mécanique.

L'aide concerne 7 dossiers dont 3 dans le 27 et 4 dans le 76.

Demande d'aide formelle et complète en date du : 25/05/2023

3. CONCOURS FINANCIER

MONTANT DU PROJET : 52 607 € HT

PARTICIPATION DE L'AGENCE :

1835 - Plan Ecophyto II

FORME DE L'AIDE	MONTANT RETENU	TAUX AIDE	MONTANT D'AIDE	CONDITIONS DE REMBOURSEMENT			
				DUREES (mois)		Intérêts (taux %)	Frais de gestion (taux %)
				Avance	Différé		
Subvention	52 607	100	52 607				
TOTAL			52 607				

Type de régime d'aide publique : aides ne relevant pas de l'encadrement européen

4. ENGAGEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE

Respecter les dispositions indiquées dans la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 du PDR concerné.

5. DISPOSITIONS PARTICULIERES DE PAIEMENT

6. PRESENTATION DE LA DEMANDE DE SOLDE

Délai de transmission des pièces de solde de l'aide : 60 mois

7. DATE D'EFFET CONTRACTUEL

La présente convention prend effet à compter du : 30/06/2023.



CONVENTION D'AIDE FINANCIERE N° 1104254 (1) 2023

TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

Le : 30/06/2023

Le Directeur de l'Agence
Par délégation, la Directrice
Territoriale et Maritime Seine Aval
Signé : Pascale FAUCHER

L'attributaire certifie
avoir pris connaissance
des conditions des titres I
et II

Le :
Nom
Prénom
Qualité
Signature